

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE
LES INDUSTRIES SPECTRA PREMIUM INC., SPECTRA PREMIUM
HOLDINGS (USA) CORP., SPECTRA PREMIUM (USA) CORP.,
SPECTRA PREMIUM PROPERTIES (USA) CORP., SPECTRA PREMIUM
TAIWAN CO. LTD., SPECTRA PREMIUM (SHANGHAI) AUTOMOTIVE
TECHNICAL SERVICES CO. LTD., SPECTRA PREMIUM (CHONGQING)
AUTOMOTIVE SERVICES CO. LTD. (« Spectra »)**

Avis est par les présentes donné que le 10 mars 2020, à la suite d'une requête déposée par Spectra, la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal (le « **Tribunal** »), en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** »), a émis une ordonnance temporaire et restreinte (l'« **Ordonnance Initiale** »), confirmant que Spectra est une compagnie débitrice au sens de la LACC, nommant Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur (le « **Contrôleur** »), et accordant à Spectra diverses mesures d'allégement pendant qu'elle prépare un plan d'arrangement en vertu des dispositions de la LACC.

Le Contrôleur a mis en place un site web, à l'adresse www.ey.com/ca/spectra, sur lequel se trouve l'Ordonnance Initiale, ainsi que diverses informations concernant les procédures de réorganisation aux termes de la LACC. Les intervenants peuvent communiquer avec le contrôleur au 1-855-280-2011, ainsi que par courriel, à l'adresse monitor.spectra@ca.ey.com.

Le numéro de dossier du greffe attribué à ces procédures est le 500-11-058116-209.

À ce jour, aucune procédure de réclamation n'a été approuvée par le Tribunal, et par conséquent les créanciers ne sont pas tenus de déposer une preuve de réclamation en date des présentes.

Ernst & Young Inc., ès qualité de contrôleur
nommé par le Tribunal de Les Industries Spectra Premium Inc. *et al*
900, boul. De Maisonneuve O., Bureau 2300
Montréal (Québec) H3A 0A8

